

MAIRIE DE MOLOY  
6, rue de la Commune  
Tel : 03 80 75 17 02 – [mairie.moloy@orange.fr](mailto:mairie.moloy@orange.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 30 mars 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars,  
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

**Etaients présents** : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Patrick **FUX**, Pascal **BERNIER**,  
Gaëtan **MENSTER**, Christiane **CISTEL**, Thierry **MONGET**, Marina **CHARALAMBIDIS**.

**Absents excusés** : Boris **LAMOTTE** et Régis **POINSOT** (donne pouvoir à Florian **PAQUET**).

La séance est ouverte à 18h30.

### Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian **PAQUET** a été désigné secrétaire de séance.

### Adoption du Compte Administratif 2020

Le Compte Administratif 2020 est lu par le Premier Adjoint, M. Denis **JUNG**, qui retrace les recettes et les  
dépenses de l'exercice budgétaire 2020 :

Dépenses de Fonctionnement 2020 : 149 568.24 euros

Recettes de Fonctionnement 2020 : 205 812 euros

Dépenses d'Investissement 2020 : 85 555.17 euros

Recettes d'Investissement 2020 : 54 318.97 euros

*Le Maire ne participe pas au vote du compte administratif. Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**  
le compte administratif 2020 du budget communal.*

## Adoption du Compte de Gestion 2020

Validation du compte de gestion tenu par le comptable public : il lui est donné quitus de sa gestion comptable.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2020 du budget communal.*

## Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2020

Il s'agit d'affecter les résultats budgétaires 2020 sur l'exercice 2021.

L'exercice budgétaire 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 56 243.76 euros et un déficit d'investissement de 31 236.20 euros.

Il est donc affecté au compte 1068 la somme de 31 236.20 euros et reporté en fonctionnement le solde de 25 007.56 euros.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2020.*

## Détermination des taux d'imposition 2021

Les taux d'imposition demeurent identiques à l'année précédente. Ces taux se présentent comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe sur le Foncier bâti	4,00 %	4,00 %
Taxe sur le Foncier non bâti	12,34 %	12,34 %

Il est à noter qu'à compter de 2021, le taux de la taxe foncière qui apparaîtra sur la feuille d'imposition des contribuables de Moloy sera de 25%. Il s'agira du taux communal voté ci-dessus (4%) auquel s'ajoute le taux départemental de 21%, qui vient ainsi compenser la perte de la suppression de la taxe d'habitation pour les communes, tel que cela a été décidé par l'Etat. Néanmoins, le taux global de taxe foncière (25%) demeure identique aux taux cumulés précédemment entre la commune (4%) et le Département (21%).

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les taux d'impositions 2021.*

## Budget Primitif 2020

Après avoir étudié le détail des montants article par article, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 192 528.43 euros
- Total des Recettes de Fonctionnement : 192 528.56 euros
  
- Total des Dépenses d'Investissement : 229 823.20 euros
- Total des Recettes d'Investissement : 229 823.63 euros

## Création d'un sentier de randonnée par la COVATI

La COVATI a engagé la mise en place de sentiers de randonnée dans différents villages. La création d'un sentier est proposée sur le territoire de la Commune de Moloy et ainsi d'ouvrir à la pratique pédestre, équestre et cycliste mais non motorisée un parcours de 8.5km (à la fois dans le village mais également dans les bois). Ce parcours sera inscrit au P.D.I.P.R. et au P.D.E.S.I.

A cette fin, le Maire prendra les arrêtés de circulation correspondants sur lesdites voies en tant que de besoin.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal :

- s'engage à assurer la pérennité et la continuité des chemins inscrits au P.D.I.P.R. de la Côte-d'Or, conformément aux prescriptions du Code Rural, impliquant notamment la recherche d'itinéraire de substitution si le maintien du tracé n'est pas possible ;
- s'engage, en qualité de propriétaire de la voie, à entretenir ou faire entretenir la structure de chaussée et les abords des chemins concernés dans des conditions adaptées à la pratique de la randonnée et dans le respect de l'environnement ;
- autorise la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon à poser et entretenir les équipements nécessaires à la pratique pédestre
- informera les usagers du règlement de police applicable sur la commune.

Une réunion entre la COVATI, les sociétés de chasse et les divers usagers de la forêt a eu lieu fin février afin de renforcer la communication, en particulier sur les jours de chasse, afin que chaque usager de la forêt puisse pratiquer son loisir dans les meilleures conditions possibles. Les représentants des deux sociétés de chasse de Moloy participaient à cette réunion.

Le Maire rappelle l'importance de la sécurité pour les différentes personnes qui se rendent en forêt. Pour rappel, les calendriers des jours de chasse sont affichés en Mairie lors de chaque saison et la mise en place de panneaux est obligatoire aux abords des zones chassées.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la création du sentier de randonnée en question.*

## Questions diverses

1. Le Maire indique que des dégradations ont eu lieu au lavoir situé impasse de la fontaine : des tuiles ont été cassées. Il est rappelé que les lieux publics ne doivent pas servir de terrain de jeu pour y faire tout et n'importe quoi et que l'identification des individus responsables pourra donner lieu à une convocation des parents en Mairie et à la réclamation d'un dédommagement.

2. Une commission travaux aura lieu le 12 mars 2021.
3. Denis JUNG et Christiane CISTEL évoquent le compte-rendu de la réunion du SIVOS à laquelle ils ont assisté dernièrement.
4. Pascal BERNIER évoque la possibilité de mettre en place un groupement de commande pour les vidanges de fosses septiques, avec des tarifs qui peuvent être très attractifs.
5. Le Maire indique que certains terrains font l'objet d'une prévision d'urbanisation importante avec une forte demande actuellement de terrains à bâtir. Il convient d'être vigilants sur la manière dont ces parcelles vont être aménagées (dessertes, réseaux, etc...). Le Conseil Municipal décide de suivre de près les opérations d'urbanisation à venir et étudie l'éventualité d'opérer des acquisitions foncières.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

**Pour extrait conforme  
au Registre des Délibérations  
Le Maire,**

**Florian PAQUET**

